

COLLEGE DE LA CHATOIRE
2 rue d'Autriche
97430 LE TAMPON
Tél : 02 62 59 53 41

DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

EXCLUSION DE LA DEMI-PENSION A LA RENTREE D'AOÛT 2020

Tout élève qui n'aurait pas réglé les frais de demi-pension des 1^{er} et 2^{ème} trimestres avant **le 30 juin 2020** ne sera pas accepté à la demi-pension à la rentrée d'août 2020. Il sera inscrit d'office externe jusqu'à la régularisation.

La cantine sera assurée les LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI de 11H35 à 12H35 (pas de repas le MERCREDI)

APRES ACCORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DEDUCTION DE LA SUBVENTION PARS DE LA CAF LES TARIFS DEVRAIENT ETRE LES SUIVANTS :

ELEVES NON BOURSIERS

	<u>FORFAIT</u> frais Demi Pension en euros	Montant PARS de la CAF en euros	MONTANT NET A PAYER
1 ^{er} trimestre Août à décembre 2020	233.60	122.24	111.36 €
2 ^{ème} trimestre Janvier à mars 2021	109.50	57.30	52.20 €
3 ^{ème} trimestre avril à juillet 2021	160.60	84.04	76.56 €

ELEVES BOURSIERS

MONANT EN EUROS DU RESTE A PAYER PAR LA FAMILLE

	Taux 1 de bourse : 35.00 € par trimestre	Taux 2 de bourse : 97.00 € par trimestre	Taux 3 de bourse : 152.00 € par trimestre
1 ^{er} trimestre	76.36	14.36	0.00
2 ^{ème} trimestre	17.20	0.00	0.00
3 ^{ème} trimestre	41.56	0.00	0.00

La demande de bourse de collège devrait s'effectuer EN LIGNE sur le site

<http://metice.ac-reunion.fr> avec le compte ATEN du responsable légal. Les renseignements seront donnés à la rentrée.

(Réponse vers fin octobre : montant annuel divisé en 3 parts égales versées en fin de chaque trimestre.)

Les frais de demi-pension seront prélevés sur le montant de la bourse.

FONDS SOCIAUX

Des crédits de fonds sociaux ont été attribués au Collège.

Les familles ayant des difficultés financières peuvent prétendre à une aide en faisant la demande auprès de l'assistante sociale du collège. Etude du dossier en commission. Tél : 02 62 59 55 57

**PAS DE CHANGEMENT DE REGIME EN COURS DE TRIMESTRE
SANS MOTIF VALABLE**